

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de
Meurthe-et-Moselle

**MAIRIE de CHAMPENOUX
54280**

**PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 10 Janvier 2022**

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Membres votants : 15

Date de convocation : 04/01/2022
Envoi à la Préfecture : 11/01/2022
Publication : 11/01/2022

L'an deux mil vingt deux, le dix janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPENOUX s'est réuni en mairie après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur FEGER Serge, Maire.

Etaient présents : Mmes Corinne GENIN, Martine CAVE, Corinne RIPPA-MADONNA, Astrid MARCHAL, Francine GUILLEMAIN, Emeline AUER, Mrs. Serge FEGER, Philippe GERARDOT, Jean-Luc DELOBEAU, Cédric LOTH, Philippe GUEZET, Claude DIDIERJEAN et Thierry VERMEIL DE CONCHARD.

Etaient absents excusés : Mme Corinne FAVIER, M. Adoum DJIBRINE HAROUN.

A donné procuration : Mme Corinne FAVIER à Mme Corinne GENIN, M. Adoum DJIBRINE HAROUN à Monsieur Thierry VERMEIL DE CONCHARD.

Secrétaire de séance : Mme Astrid MARCHAL.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

**Objet : Domaines de compétences par thème : Aménagement du territoire (8.4) :
Renouvellement des membres de la Commission communale d'aménagement
foncier-Election par le conseil municipal de trois propriétaires titulaires et de
deux propriétaires suppléants**

**Désignation d'un conseiller municipal titulaire et de deux conseillers
suppléants**

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 7 Décembre 2021, Monsieur le Président, l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires ainsi qu'à la désignation de représentants du conseil municipal, appelés à siéger au sein de la commission communale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 17 Décembre 2021, soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : MM. Fernand FAVIER, Robert HARY, Cyril BOTTELIN, Gislain MARCHAL, Mme Sophie HOUOT qui sont de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteints l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Se portant en outre candidats, en séance, à titre de la désignation des représentants du conseil municipal, les conseillers municipaux ci-après : Monsieur Philippe GUEZET, Monsieur Claude DIDIERJEAN et Monsieur Philippe GERARDOT.

Il est alors procédé à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis et à la désignation des représentants du conseil municipal, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales et l'article L.121-3§3 du code rural et de la pêche maritime.

Election des propriétaires de biens fonciers non bâtis

Election des propriétaires titulaires

Le nombre de votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

M. Robert HARY	15 voix
M. Fernand FAVIER	12 voix
M. Cyril BOTTELIN	13 voix
Mme Sophie HOUOT	5 voix

Compte-tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, M. Robert HARY, M. Cyril BOTTELIN et M. Fernand FAVIER sont élus membres titulaires.

Election des propriétaires suppléants

Le nombre de votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

Mme Sophie HOUOT	2 voix
M. Gislain MARCHAL	13 voix

Ont obtenu au second tour

Mme Sophie HOUOT	15 voix
------------------	---------

Compte-tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, Mme Sophie HOUOT et M. Gislain MARCHAL avec désignation du premier suppléant et du deuxième suppléant ; sont élus membres suppléants.

Monsieur Gislain MARCHAL premier suppléant

Madame Sophie HOUOT deuxième suppléant

Désignation des représentants du conseil municipal

Désignation du conseiller titulaire

Le nombre de votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

M. Philippe GUEZET	14 voix
Abstention	1 voix

Compte-tenu des voix recueillies au cours des tours successifs, Monsieur Philippe GUEZET est élu membre titulaire.

Désignation des conseillers suppléants

Le nombre de votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

M. Philippe GERARDOT	13 voix
M. Claude DIDIERJEAN	13 voix
Abstention	2 voix

Compte-tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, Messieurs GERARDOT et DIDIERJEAN avec désignation du premier suppléant et du deuxième suppléant ; sont élus membres suppléants.

Monsieur Philippe GERARDOT premier suppléant
Monsieur Claude DIDIERJEAN deuxième suppléant

Ordre du Jour :

- Renouvellement des membres de la commission communale d'aménagement foncier :

➤ Election par le conseil municipal de 3 propriétaires titulaires et de 2 propriétaires suppléants

➤ Désignation d'un conseiller municipal titulaire et de 2 conseillers suppléants

Serge FEGER, Maire	Philippe GUEZET	Corinne GENIN	Cédric LOTH
Corinne RIPPA-MADONNA	Astrid MARCHAL	Thierry VERMEIL DE CONCHARD	Francine GUILLEMAIN
Claude DIDIERJEAN	Martine CAVE	Philippe GERARDOT	Corinne FAVIER
Jean-Luc DELOBEAU	AUER Emeline	Adoum DJIBRINE HAROUN	